

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le vingt-neuvième (29^e) jour du mois de juin 2015, à seize heures (16h00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil :

Mesdames Diane Dufour et Simone Lepoutre, ainsi que messieurs Gilles Harvey et Réjean Hébert sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont absents messieurs Jean-Guy Harvey et Claude Poulin.

Est aussi présente madame Sylvie Foster, directrice générale.

Tous formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance extraordinaire ont été affichés aux endroits fixés par le Conseil et livrés à tous les membres du conseil de la manière et dans le délai établi par la Loi.

Les sujets de l'ordre du jour sont :

1. Adoption des règlements amendés, portant les numéros :
 - 1.1 194, portant sur notre nouveau plan d'urbanisme.
 - 1.2 196, portant sur le zonage.
 - 1.3 198, portant sur la construction.
2. Appuyer la CDD de Baie-des-Rochers pour son projet de rénovation de son Centre des loisirs et d'aménagement d'une aire de jeu sur ce même terrain, au coût de 20 000 \$, dans le cadre du *Programme Nouveaux horizons pour les Aînés* (PNHA).
3. Présentation d'un projet pour l'achat et la distribution de brassard de sécurité dans le cadre du *Programme Nouveaux horizons pour les Aînés* (PNHA), au coût de 2 000 \$.

Rés # 15-06-32 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la directrice générale, madame Sylvie Foster, sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 15-06-33 ADOPTION DU RÈGLEMENT 194 AMENDÉ, PORTANT SUR NOTRE NOUVEAU PLAN D'URBANISME

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est a procédé à l'analyse de la réglementation d'urbanisme de notre municipalité et que des éléments du plan d'urbanisme ont dû être corrigés aux fins d'obtenir le certificat de conformité de celui-ci avec la Schéma d'aménagement et de développement de ladite MRC;

POUR CE MOTIF il est proposé par madame Diane Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 194 amendé, portant sur notre nouveau plan d'urbanisme.

Une copie du projet de ce règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de leur adoption (Art. 45, C.M.).

Qu'une copie certifiée conforme de ce règlement est remise à la MRC de Charlevoix-Est pour approbation, ainsi qu'à toutes les municipalités et villes contiguës.

Rés # 15-06-34 ADOPTION DU RÈGLEMENT 196 AMENDÉ, PORTANT SUR LE ZONAGE

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est a procédé à l'analyse de la réglementation d'urbanisme de notre municipalité et que des éléments du règlement de zonage ont dû être corrigés aux fins d'obtenir le certificat de conformité de celui-ci avec la Schéma d'aménagement et de développement de ladite MRC;

POUR CE MOTIF il est proposé par monsieur Réjean Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 196 amendé, portant sur le zonage.

Une copie du projet de ce règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de leur adoption (Art. 45, C.M.).

Qu'une copie certifiée conforme de ce règlement est remise à la MRC de Charlevoix-Est pour approbation, ainsi qu'à toutes les municipalités et villes contiguës.

Rés # 15-06-35 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 198 AMENDÉ, PORTANT SUR LA CONSTRUCTION

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est a procédé à l'analyse de la réglementation d'urbanisme de notre municipalité et que des éléments du règlement sur la construction ont dû être corrigés aux fins d'obtenir le certificat de conformité de celui-ci avec la Schéma d'aménagement et de développement de ladite MRC;

POUR CE MOTIF il est proposé par madame Simone Lepoutre et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 198 amendé, portant sur la construction.

Une copie du projet de ce règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de leur adoption (Art. 45, C.M.).

Qu'une copie certifiée conforme de ce règlement est remise à la MRC de Charlevoix-Est pour approbation, ainsi qu'à toutes les municipalités et villes contiguës.

Note Madame Diane Dufour s'abstient de voter sur la prochaine résolution puisqu'il sera question d'une demande de la CDD de Baie-des-Rochers et que celle-ci siège sur ce comité.

Rés #15-06-36 APPUI À LA CDD DE BAIE-DES-ROCHERS – PROJET PNHA

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la CDD de Baie-des-Rochers pour son projet de rénovation de son Centre des loisirs et d'aménagement d'une aire de jeu sur ce même terrain, au coût de 20 000 \$, dans le cadre du *Programme Nouveaux horizons pour les Aînés* (PNHA).

Rés #15-06-37 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PNHA

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter un projet pour l'achat et la distribution de brassard de sécurité dans le cadre du *Programme Nouveaux horizons pour les Aînés* (PNHA), au coût de 2 000 \$.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay, madame Simone Lepoutre, conseillère et madame Sylvie Foster, directrice générale, sont par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Une période de questions sur les sujets relatifs à la présente séance extraordinaire est réservée au public. Elle débute à 16 h 06 et prend fin à 16 h 06 (aucune question).

Rés # 15-06-38 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 16 h 07.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale/secrétaire-trésorière